

Projet de déclaration ministérielle de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

« Une même vision pour la relance, la résilience et la durabilité de l'aviation après la pandémie mondiale »

Nous, les Ministres,

- Conscients de la crise mondiale inédite et persistante causée par la pandémie de COVID-19, et de ses graves conséquences sanitaires, économiques et sociales ;
- Reconnaissant aussi que le secteur de l'aviation est profondément touché, notamment sur le plan de l'emploi, par la résurgence des éclosions et les restrictions de voyage qu'elle entraîne, entravant ainsi la mobilité à l'échelle mondiale, y compris pour le personnel clé du transport aérien, ainsi que la connectivité et les chaînes logistiques essentielles, et pesant lourdement sur l'économie mondiale ;
- Soulignant que la priorité immédiate et absolue de l'OACI est de renforcer la coopération entre les États afin de permettre la relance sûre et efficace de l'aviation civile, tout en gérant les risques pour la santé publique ;
- Insistant sur la nécessité de veiller à la résilience et à la durabilité de l'aviation civile, conditions indispensables à la relance, à la croissance inclusive et à la lutte contre les changements climatiques, conformément aux résolutions de l'Assemblée de l'OACI ;
- Soulignant que tous les passagers devraient bénéficier d'un traitement juste et équitable, et de la possibilité de voyager, et que la vaccination ne constitue pas une condition préalable à remplir pour voyager, bien qu'il soit fortement souhaitable qu'elle soit mise à contribution pour faciliter la mobilité en toute sécurité ;
- Soulignant aussi que des solutions de voyage devraient être proposées ou adaptées à tous les passagers, compte tenu de l'accès aux vaccins et des types de vaccins, de façon qu'aucun pays ne soit laissé de côté dans les efforts de relance mondiale de l'aviation ;
- Rappelant que tous les États sont souverains et responsables de leurs propres mesures internes de santé publique, et demeurent libres de mettre en œuvre toute mesure d'atténuation des risques, en tant que de besoin, en accord avec leur législation nationale et leurs obligations internationales ;
- Approuvant les travaux de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et soulignant l'importance de normes communes pour les voyages, y compris l'interopérabilité et/ou la reconnaissance mutuelle des applications numériques, ainsi que l'importance des enseignements à tirer de la pandémie actuelle pour gérer les crises futures ;
- Prenant acte avec satisfaction du partenariat de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'homologation des vaccins et considérant les conclusions des volets Sécurité et Facilitation de la Conférence ;

Avons adopté la Déclaration suivante :

1. Nous nous félicitons du rôle mondial prépondérant de l'OACI pour faciliter la relance de l'aviation au sortir de la pandémie de COVID-19 et assurer sa résilience future ;

2. Nous nous engageons à prendre des mesures effectives pour prévenir la propagation du virus de la COVID-19 et autres maladies transmissibles par le voyage aérien international, en particulier la mise en œuvre des lignes directrices de la CART de l'OACI, et nous encourageons l'harmonisation des stratégies de gestion des risques à plusieurs niveaux des États pour rétablir en toute sécurité la connectivité internationale et soutenir le redémarrage de l'économie mondiale, condition essentielle à la réalisation de notre objectif de renforcer la durabilité économique, sociale et environnementale de l'aviation ;
3. Nous nous engageons aussi à l'égard d'une stratégie de gestion des risques à plusieurs niveaux pour l'aviation civile internationale, qui soit adaptable, proportionnée, non discriminatoire et guidée par des données scientifiques, articulée sur des pratiques concertées, harmonisées dans la mesure du possible, aux fins des voyages aériens, selon une approche communément acceptée des critères épidémiologiques, des exigences de dépistage et de la vaccination, et appuyée par un examen périodique, un suivi et un partage d'informations en temps voulu entre les États ;
4. Nous faciliterons davantage le transport aérien des vaccins, et des fournitures et du personnel médicaux essentiels pour appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre la pandémie de COVID-19, particulièrement dans les pays en développement ;
5. Nous confirmons l'importance du soutien, notamment économique et financier, fourni au secteur de l'aviation pour maintenir l'exploitation et assurer la prestation des services essentiels tout en préservant une concurrence équitable et l'égalité des chances ;
6. Nous nous engageons à assurer l'acheminement ordonné du trafic, en toute sécurité et sûreté, ainsi que l'état de préparation opérationnelle du personnel aéronautique, en particulier des équipages et des contrôleurs de la circulation aérienne, ainsi que la navigabilité des aéronefs ;
7. Nous travaillerons avec l'OACI et avec d'autres parties prenantes pour assurer l'interopérabilité et/ou la reconnaissance mutuelle des applications numériques, la transmission et la validation sécurisée des tests liés à la pandémie, et des certificats de vaccination et de rétablissement, qui préservent la confidentialité et permettent une accessibilité non numérique ;
8. Nous nous engageons à promouvoir, dans toute la mesure possible, et en prenant en considération les circonstances différentes de chacun des États, une approche harmonisée et inclusive visant à faciliter la sécurité des voyages aériens internationaux et à réduire ou à lever les exigences relatives aux tests et/ou à la quarantaine pour les passagers entièrement vaccinés ou rétablis, compte tenu des considérations techniques de l'OMS relatives à la mise en œuvre d'une approche basée sur les risques pour les voyages internationaux dans le contexte de la COVID-19¹, tout en accordant des exemptions aux passagers qui ne sont pas vaccinés. Cette approche nous permettra de travailler à renforcer la confiance du public voyageur et à rebâtir l'aviation civile internationale en toute sécurité ;

¹ <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-Risk-based-international-travel-2021.1>, mentionnant que « ... les autorités nationales dans les pays de destination ... peuvent envisager d'exempter des tests de dépistage du SARS-CoV-2 et/ou des exigences de quarantaine les voyageurs internationaux à l'arrivée :

- qui sont pleinement vaccinés, c'est-à-dire qui ont reçu la dernière dose recommandée d'un vaccin contre la COVID-19 considéré par l'OMS comme se prêtant à une utilisation urgente ou approuvée par une autorité de réglementation appliquant des mesures strictes, au moins deux semaines avant le voyage ;
- qui disposent d'une preuve d'infection préalable au SRAS-CoV-2 confirmée par un test d'amplification en chaîne par polymérase en temps réel (rRT-PCR) subi dans les six derniers mois et qui ne sont plus contagieux conformément aux critères de l'OMS relatifs à la levée de l'isolement des patients COVID-19. »

9. Nous nous engageons à travailler avec des partenaires internationaux, en nous appuyant sur les orientations de l'OACI et de l'OMS, à l'établissement de couloirs sanitaires bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, ou d'autres types d'accords ou arrangements ayant des effets semblables, en particulier concernant la reconnaissance mutuelle des vaccins, et en y incorporant des mesures supplémentaires d'atténuation des risques s'il y a lieu ;
10. Nous nous félicitons du travail de l'OACI sur les orientations relatives à une stratégie de sortie des mesures actuelles de gestion des risques une fois que la pandémie reculera ;
11. Nous nous engageons à faire en sorte que l'OACI soit bien en mesure de soutenir la résilience à long terme de l'aviation internationale et d'intégrer les enseignements tirés de la pandémie actuelle et des précédentes, en renforçant sa capacité d'intervention en situation de crise, et en réexaminant et en actualisant périodiquement les normes et pratiques recommandées et éléments indicatifs de l'OACI, en tant que de besoin ;
12. Nous reconnaissons que la résilience à long terme, le développement durable et la croissance future de l'aviation sont renforcés par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques, et nous attendons avec intérêt les résultats de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) ;
13. Nous nous engageons à unir nos efforts pour reconstruire dès que possible le secteur de l'aviation au sortir de la pandémie de COVID-19 et invitons l'Assemblée de l'OACI, à sa 41^e session, à faire le point sur les progrès accomplis et à déterminer les prochaines mesures qui pourraient être nécessaires.